

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MÉLANGES RELIGIEUX,

SCIENTIFIQUES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

Vol. 10

MONTREAL, MARDI, 6 AVRIL 1847.

No 27.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DE.

l'Ami de la Religion.

Rome, 11 février 1847.

Pie IX, à l'approche du Carême, a donné une nouvelle preuve de sa sollicitude pour l'enseignement des peuples. Il était d'usage à Rome que chaque année, le jeudi qui précède la Quinquagésime, tous les prédicateurs vissent faire leur profession de foi en présence du cardinal-vicaire et recevoir ses avis. Cette année, par une invitation spéciale, le Saint Père les a mandés au Quirinal. Tous devaient s'y trouver ce matin à huit heures. Ils étaient fort nombreux, car outre ceux qui sont destinés à prêcher dans les basiliques, dans les églises paroissiales et collégiales, on avait appelé ceux qui doivent en ce saint temps annoncer la parole de Dieu dans les couvens, et on y avait joint tous les curés. Les uns et les autres, convoqués dans la vaste galerie du Quirinal, attendirent quelques instans, puis se formèrent en cercle autour de Mgr. Canali, patriarche de Constantinople, vice-gérant du cardinal-vicaire, devant qui un religieux lut lentement, et à haute voix, la profession de foi de Pie IV, qui résume la doctrine de l'Eglise formulée au Concile de Trente. Tous répétaient ensemble, et l'une après l'autre, ces paroles solennelles. Ensuite chacun de nous alla baiser le livre, et promettre, la main sur le texte sacré, de vivre et de mourir dans cette doctrine, et de n'enseigner qu'elle. Nous nous relevons alors et nous sommes introduits dans la salle du trône. Le Saint-Père n'était pas encore présent, et j'eus le tems de considérer cette imposante assemblée où se montrait, sous les vêtements divers du clergé séculier et des ordres religieux, la variété et l'unité de l'Eglise. Mais le Vicaire de Jésus-Christ paraît, et tous inclinés nous recevons à genoux sa bénédiction. Il s'assoit sur son trône, et de la main nous fait un signe de nous relever. Je renonce à vous exprimer la sérénité, la douceur et la majesté de son visage. Ses regards étaient animés de l'amour le plus tendre, et toute sa contenance respirait à la fois le sentiment de l'autorité et de la paternité. Il a commencé par faire ressortir l'importance du ministère de la parole, en exposant en peu de mots l'origine, la nature et la propagation de la parole divine. Il nous a montré le Verbe dans le sein du Père, puis incarné parlant aux hommes, choisissant ses apôtres, et répandant sa lumière par eux, par leurs successeurs et leurs représentans jusqu'aux extrémités du monde. "C'est ainsi qu'à votre tour, a-t-il dit, vous avez à l'annoncer. Recevez mission du premier pasteur, et que l'esprit de Dieu vous inspire. *Spiritus Domini super vos.*" Ensuite il nous a fait voir les différentes manières d'annoncer la parole de Dieu. "Vous l'annoncerez avec force ou avec douceur. Si c'est avec force, vous rompez les liens qui enchaînent les âmes aux vanités de ce monde; si c'est avec douceur, vous rappellerez au bercail la brebis égarée." Je ne puis rendre l'accent de douceur et d'amour avec lequel il nous a fait sentir le bonheur de ramener par la charité un pécheur dans le sein de l'Eglise. Après avoir ainsi fait voir la grandeur de la parole divine, et les voies qu'elles emploie pour se communiquer, le Vicaire de Jésus-Christ a mis sous nos yeux la condition indispensable pour prêcher avec fruit, savoir l'imitation du divin modèle. "*Jesus capit facere et docere*, a-t-il dit. Il faut qu'il en soit ainsi de vous, mes frères: vos paroles ne fructifieront qu'autant qu'elles seront appuyées par votre exemple. Je vous recommande surtout l'exercice d'une charité mutuelle et la sainteté des mœurs." Il daigna entrer sur ce double point en des développemens tout paternels; puis il ajouta: "Si vous faites ainsi, vous combattrez efficacement les deux plus grands maux de la société moderne, la vanité de l'esprit et l'endurcissement du cœur." Il termina cette touchante allocution en nous donnant mission expresse d'annoncer aux fidèles la parole divine, et en appelant sur nous, par la bénédiction apostolique, l'effusion de l'Esprit saint qui embrasait les Apôtres. Pie IX, en nous parlant, avait évidemment conscience de l'auguste mission qu'il remplissait au nom de Dieu sur la terre, et nous l'avons qu'avec une profonde pénétration de celle dont il nous a investis, et pour laquelle il nous a inspiré un renouvellement de force, de zèle et d'espérance.

12 février.

L'édit du Carême vient de paraître. S. E. le cardinal-vicaire y déclare que Sa Sainteté aurait désiré rétablir, pour ce tems de pénitence, l'ancienne

discipline, mais que les intempéries de la saison, la disette de plusieurs denrées et le prix élevé des autres, l'ont déterminé non-seulement à maintenir les adoucissimens accordés durant les dernières années, mais encore à y en ajouter quelques autres. Il insiste néanmoins sur l'obligation du jeûne pour tous les fidèles capables de le supporter.

Au cher Frère Directeur et autres Frères des Ecoles Chrétiennes établies à Québec.

Chers Frères,

Nous les sous-signés président et membres du comité de l'Ecole du soir tenue par vous, saisissons l'occasion qui se présente aujourd'hui où vous jugez à propos de discontinuer pour cette saison votre Ecole du soir, pour vous prier d'agréer nos plus sincères remerciemens et vous témoigner les marques de notre plus profonde reconnaissance pour la bonté que vous avez eue de travailler avec autant de zèle et d'activité que vous l'avez fait à notre instruction et éducation, depuis l'ouverture des classes du soir jusqu'à ce jour.

Les bienfaits de l'Education sont incalculables, et le court espace de tems que nous avons employé à notre instruction, nous a mis en état de juger de ces bienfaits et de les apprécier.

Les fruits que nous avons retirés des instructions que vous avez bien voulu nous donner, et les progrès que nous avons faits, ont été bien au-delà de nos espérances; mais ce n'est pas à nos faibles talens que nous devons les attribuer, mais bien à l'habileté de nos généreux initiateurs, de ceux qui non contents de consacrer leurs jours à l'instruction de la jeunesse, ont encore bien voulu dévouer leurs veilles à notre instruction.

Nous n'avons qu'un regret à exprimer, c'est celui d'être forcés de nous séparer de vous pendant un certain temps; mais nous ne pouvons vous dissimuler que notre plus grande joie sera lorsque nous serons appelés de nouveau à profiter, sous vos auspices, des bienfaits que l'Education peut procurer.

En terminant, permettez-nous de vous faire nos vœux les plus ardens pour votre bonheur présent et futur.

Nous avons l'honneur d'être, Chers Frères,
avec la plus grande considération, Vos très-humbles
et très-dévotés serviteurs,

J. Urbain Matte, président, F. X. Drolette, vice-Antoine président,
Paquet, J. Bte. St Laurent, Prudent Vallé, Siméon Delisle, Louis Lépine,
Paul Trudel Charles Racine, Jean Trudel.

E. Odilon Boulet, Secrétaire.

Augustin Matte, Sous-secrétaire.

Québec, 27 mars 1847.

Journal de Québec.

NOTE SUR LES BIENS DES JÉSUITES

APRÈS LEUR SUPPRESSION.

Et depuis le rétablissement de leur ordre.

L'année dernière, pendant la session du parlement, il fut question de déterminer l'emploi des biens du ci-devant ordre des Jésuites. Les Evêques réclamaient ces biens pour l'éducation catholique de la province, et ils présentèrent, à cette fin, une humble requête aux différentes branches de la législature, l'accompagnant d'un mémoire solidement écrit et qui démontrait d'une manière claire, ce nous semble, que ces biens ayant été originairement acquis ou donnés pour la propagation de la foi catholique chez les sauvages, et l'éducation catholique dans la Colonie, l'équité exigeait que puisque le gouvernement les remettait pour être employés à atteindre leur but primitif, ils fussent confiés aux mains des Evêques qui seuls peuvent le remplir complètement. Cependant les membres du ministère et plusieurs membres de la législature soutenaient absolument que les protestans devaient avoir leur part de ces biens, en proportion du nombre de leur population; nous n'entrons pas dans le mérite de cette question qui fut assez discutée dans le tems sur les journaux, et parce que d'ailleurs, comme dit le célèbre fabuliste, *la raison du plus fort est toujours la meilleure.* Mais nous avons pensé qu'il serait intéressant pour le public, de connaître l'emploi qui a été fait des biens des Jésuites par les Gouvernemens, tant protestans que catholiques, dans les pays où il existait des établissemens de cet ordre, à l'époque de sa suppression; et aussi l'usage qui en a été fait en Canada depuis 1800 jusqu'en 1831. On y verra que les protestans de cette province, et les protestans seuls,

à quelques très-minces exceptions près, en ont profité. Comme aujourd'hui il est question de les faire entrer encore en partage avec les catholiques, il nous semble qu'il est de la plus stricte équité de commencer par mettre de côté pour les catholiques seuls, et avant de parler de partage, une somme égale à celle qui a été donnée aux protestans, soit pour objets religieux, soit pour pensions, soit pour services *inconnus* etc. etc. On y verra figurer la jolie petite somme de £36,762 12 4½ sans compter les frais de régie, les capitaux dûs, les réclamations contre le collège McGill etc. etc. qui font monter le tout à £47,244 7 3½. Nous avons pris pour guide, un rapport fait en 1832 à la Chambre d'Assemblée, le 7 février, lequel se trouve dans les journaux, *appendice II*. Il y a cependant dans les calculs de ce compte rendu quelques omissions et erreurs d'addition que nous n'entreprendons pas de corriger.

Les biens que possédaient les religieux de l'Ordre de Jésus avant leur suppression dans le siècle dernier, leur appartenaient en qualité de biens ecclésiastiques, et cette possession et dénomination étaient admises, et protégées par les lois dans tous les pays catholiques. Dans les pays non catholiques, ces biens, ou étaient regardés, d'après des traités, comme biens ecclésiastiques, et en cette qualité, sous la sauvegarde des lois (ainsi dans la partie de la Silésie et de la Pologne soumise à la Prusse, — dans la partie de la Lithuanie soumise à la Russie d'après les *pacta conventa*) ou ces biens étaient regardés comme de simples possessions appartenant à des particuliers, ou même à une congrégation catholique, et se trouvaient dans la même condition que tous les autres biens des particuliers.

I°. Lorsque Clément XIV supprima l'ordre de Jésus en 1773 par le Bref *Dominus ac Redemptor*, il se réserva d'appliquer à des œuvres pies, et selon les intentions des fondateurs, les biens-fonds ou les revenus de la société éteinte.

Quant aux individus, le Pape les laissait libres d'entrer dans d'autres Ordres religieux, ou de rester dans le monde comme prêtres séculiers, assignant à chacun de ces derniers une pension convenable sur les revenus de la maison ou du collège où ils demeuraient etc.

Quant aux profès de l'ordre, le Pape leur donnait de plus la faculté de demeurer jusqu'à leur mort, dans les maisons où ils habitaient auparavant à certaines conditions etc., "de manière que les maisons évacuées pussent être converties à de pieux usages, suivant ce qui paraîtra plus conforme, en tems et lieu, aux saints Canons et à la volonté des fondateurs," etc. etc. (texte du bref *Dominus ac Redemptor*.)

En effet suivant ces dispositions, les biens des Jésuites à Rome et dans l'Italie furent employés en œuvres pies ou religieuses, et leurs collèges, selon l'intention des fondateurs, consacrés à l'éducation etc. Il existe un bref de Clément XIV du 3 avril 1774, où après avoir fait l'éloge de l'état florissant dans lequel les Jésuites ont laissé le collège et le Séminaire Romain, il destine ces deux établissemens à l'éducation comme auparavant (seulement le Pape fut obligé d'ajouter une somme annuelle aux revenus du collège qui, suffisant aux Jésuites, ne suffisaient pas pour l'entretien des nouveaux professeurs.)

Mais quand l'Ordre de Jésus fut rétabli solennellement par Pie VII en 1814, alors ce Pape, et depuis, ses successeurs, rendirent aux Jésuites leurs anciennes possessions. Le 7 août même jour où fut publiée la bulle de restauration de l'Ordre, *solicitudo omnium ecclesiarum*, etc. en présence de plus de 50 vieux Jésuites, le cardinal Pacca fit lire un édit du Souverain Pontife qui ordonnait la restitution des capitaux existans des biens de l'Ordre, et des dédommagemens pour ceux qui auraient été aliénés. (*Ami de la Religion*. Tome IIe. page 215.) Plus tard Léon XII rendit aux Jésuites le Collège Romain. (Bref, *Cum multa in urbe*, 17 mai 1824.)

II°. Parmi les princes catholiques, les uns avaient supprimé l'Ordre des Jésuites dans leurs Etats avant le Bref de Clément XIV, les autres ne les supprimèrent que conformément au bref d'abolition; chez les uns et chez les autres les biens de ces Religieux qui ne pouvaient plus légalement appartenir à l'Ordre supprimé par l'autorité de la puissance ecclésiastique ou civile ou de toute les deux conjointement, furent généralement appliqués ou du moins censés appliqués aux œuvres pies, l'éducation, les missions, etc.

Dans les états non catholiques, les biens des Jésuites furent généralement et à peu d'exceptions près dont nous parlerons, abandonnés entre les mains des membres existans de l'Ordre supprimé.

PORTUGAL ET ESPAGNE.

Et d'abord parmi les princes catholiques qui supprimèrent les Jésuites avant la décision de Rome, c. à d. les rois de Portugal, de France et d'Espagne; le roi de Portugal ou plutôt Pombal, son Ministre tout puissant, sans aucun respect pour les lois divines, ecclésiastiques et civiles, et même pour les droits les plus saints de l'humanité, s'empara arbitrairement des biens des Religieux dépossédés, et tout en affichant de consacrer ces biens, de source ecclésiastique ou religieuse, à des œuvres pies, il en enrichit ses créatures.

Lorsqu'en 1829 don Miguel, alors Roi de Portugal, rappela des Jésuites Français dans ses Etats, tous les anciens biens des Jésuites étaient passés entre les mains d'autres Ordres religieux, ou d'ecclésiastiques, ou servaient à l'entretien d'établissmens publics d'éducation.

Les nouveaux Jésuites étaient en petit nombre, on leur rendit leur ancienne maison de St. Antoine à Lisbonne, où avaient autrefois habité St. François Xavier et les PP. Simon Rodriguez, Louis Gonzalez, de Camera, Ignace Azóvedo etc. etc, et plus tard le 9 janvier 1832, don Miguel signait l'édit qui leur remettait en possession de leur ancien collège des arts à Coïmbre, ils en furent expulés par un édit de don Pedro du 24 mai 1834.

Le Roi d'Espagne Charles III, dans sa fameuse pragmatique sanction du

2 avril 1767, par laquelle il supprime les Jésuites dans ses Etats, statue que les biens seront enlevés aux Jésuites, mais sans préjudice de leurs charges, de l'intention des fondateurs, et des portions alimentaires des individus etc. et plus loin: "Quant à l'administration des biens de la Compagnie, et l'application équivalente qui en doit être faite à des œuvres pieuses, je me réserve d'y pourvoir, etc."

Son successeur Charles IV entra en composition avec le Pape pour l'emploi légitime de ces biens, et du consentement des deux puissances, une partie en fut aliénée et appliquée en œuvres pies, ainsi que le revenu des autres biens non aliénés et laissés à la masse.

En 1816, lors du rétablissement solennel des Jésuites en Espagne par Ferdinand VII, on appliqua d'abord à l'entretien des Pères le revenu des biens restés à la masse; mais bientôt par différens décrets, le Roi rendit aux Jésuites la propriété de leurs anciennes possessions.

La dernière tempête révolutionnaire, qui a ensanglanté l'Espagne, a emporté l'ordre des Jésuites avec tous les autres ordres religieux de la Péninsule.

NAPLES, SICILE ET FRANCE.

Le roi de Naples qui suivit l'exemple, ou plutôt les ordres de son père Charles III roi d'Espagne, en expulsant les Jésuites, disait dans un édit du 28 juillet 1763: "La souveraine puissance que nous tenons de Dieu nous ayant permis d'expliquer et de commuer la volonté de ceux qui en laissant leurs biens à la susdite Compagnie de Jésus, ont prétendu les destiner à l'utilité spirituelle de leurs concitoyens, par le moyen des œuvres auxquelles la Compagnie faisait profession de se livrer, nos soins ont établi des écoles publiques, des collèges gratuits etc. etc."

Rétablis en Sicile par le même Ferdinand en 1802, les Jésuites rentrèrent dans une partie de leurs biens non aliénés, le Gouvernement ou la libéralité des particuliers suppléa le reste. Rétablis à Naples en 1820, ils furent comblés des bienfaits du Roi etc.

En France, les biens des Jésuites furent saisis par arrêt des Parlemens, ostensiblement dans le but d'acquitter la dette du P. Lavalette, mais en réalité, pour détruire plus sûrement l'Ordre de Jésus dans les états du Roi très-chrétien. En effet les Jésuites une fois détruits, leurs biens qui étaient de fondation ecclésiastique ou pieuse, furent déclarés, par des arrêts du Parlement, édits et lettres patentes du Roi, affectés aux œuvres pies, éducation de la jeunesse, missions ou autres, selon l'intention des fondateurs. Dans l'ouvrage intitulé: Recueil par ordre de dates des arrêts, du parlement de Paris touchant les Jésuites de 1761 à 1765 (Paris 6 vol. in 4°. chez Simon,) on trouve tous les actes, arrêts, édits etc. qui appliquent les biens des Jésuites aux collèges qu'ils dirigeaient, et porte que ces collèges étaient passés en d'autres mains, 1o. soit d'une Congrégation religieuse, comme celle des Pères de l'Oratoire mis en possession des collèges de Lyon, de Tournon et de plusieurs autres, 2o. soit en les mains de prêtres séculiers comme les collèges de Paris, d'Amiens et autres. Ces collèges sont de nouveau confirmés dans la possession des anciens biens par des édits et lettres patentes particuliers pour un ou plusieurs collèges, ou par des dispositions générales, comme on le voit dans l'arrêt du 23 avril 1762 et l'arrêt du 28 août 1762. Celui-ci met en avant le grand principe sur lequel tous les différens arrêts de la cour sont appuyés: ces arrêts, dit-il, sont fondés sur un motif d'équité qui dicte tous les arrêts de la cour: ce motif est qu'il est juste que les revenus des biens destinés pour un collège soient employés au profit de ce collège.

Les créanciers des Jésuites ayant fait opposition, le Roi et le Parlement confirment les collèges dans la possession de leurs biens par des lettres patentes du 21 novembre 1763, dont voici quelques clauses:

Art 1er. Tous les biens mobiliers ou immobiliers, sans exception, donnés, acquis ou légués à quelque titre que ce soit, aux collèges ci-devant desservis par la dite Société de Jésus, ou qui se trouveront dans les dits collèges et lieux en dépendans, sans exception, ainsi que tous terrains et bâtimens faisant partie des dits collèges, leur appartiendront à perpétuité en pleine propriété, sans qu'ils puissent être compris en quelque forme et manière, ou sous quelque prétexte que ce puisse être, dans la poursuite des biens de la dite Société, faite à la requête des syndics de ses créanciers etc.

Art. 2e. Les dits biens demeureront chargés de toutes les fondations et autres charges quelconques bien et valablement établies, etc.

Dans l'art. 4e., le parlement accorde quelque satisfaction aux créanciers... le collège Louis-le-Grand à Paris leur paiera 300,000 fr., le collège de la Trinité à Lyon, 250,000, Celui de la Flèche, 100,000, Celui de Rheims 40,000; et les autres collèges, une année de leur revenu. Et non seulement le Gouvernement français voulait que les biens des collèges fussent employés à l'éducation chrétienne, selon leur destination; mais aussi qu'ils servissent à remplir les autres charges imposées par les fondateurs. On le voit dans l'article 2e. des lettres patentes du 21 novembre 1763, citées plus haut, et par un arrêt du Parlement de Paris en date du 22 juillet 1763; il est ordonné qu'on examinera les titres de quelques établissemens de Jésuites qui étaient chargés de mission au profit de quelques villes ou bourgs, afin que l'on puisse constater si ces fondations existent, et si elles ont été valablement établies, et en ce cas, régler la manière dont il sera pourvu à l'acquiescement de cette charge sur les biens des collèges qui en peuvent être tenus, etc. Pour remplir ces deux importans objets, le Procureur Général a cru devoir etc.

Pour ce qui regarde les biens des missions étrangères desservies par des Jésuites, ces biens passèrent presque tous de leurs mains dans les mains des Lazaristes ou des Messieurs des missions étrangères de Paris, qui leur succédèrent dans ces fonctions; ainsi à Constantinople, Smyrne; en Syrie, à

Beyrouth etc. en Chine, à Macao etc. les Lazaristes ; à Pondichéry les Prêtres des Missions Étrangères etc. etc. etc.

Les États catholiques, qui ne supprimèrent les Jésuites qu'en vertu de la décision de Clément XIV, s'arrangèrent presque tous avec le Pape sur l'emploi à faire des biens de l'Ordre détruit.

ALLEMAGNE ET POLOGNE.

En Allemagne, l'empereur Joseph II, entraînant presque malgré elle l'impératrice Marie-Thérèse sa mère, consentit enfin à la bulle de suppression mais à condition que les biens des Jésuites lui seraient abandonnés. C'était un marché à peu près semblable à celui que fit le traître Judas en vendant son maître : *Quid vultis mihi dare, et ego illum vobis tradam?* Sans doute la noble Angleterre n'aurait pas voulu chercher un modèle dans un si ignoble exemple.

Il faut dire cependant, que nulle part les membres de l'Ordre supprimé ne furent traités avec plus de distinction et de munificence, que dans les États de l'impératrice Marie-Thérèse. Tous eurent des pensions suffisantes ; les principaux, de riches bénéfices ; un grand nombre, des fonctions honorables et lucratives.

Il en fut à peu près de même pour le traitement des ex-Jésuites dans les États de Gènes, de Venise, du roi de Sardaigne etc. etc.

Dans ces derniers États (royaume de Sardaigne et de Piémont) depuis 1814 que les Jésuites y ont été rétablis, ils ont éprouvé la munificence des monarches qui leur ont fondé plusieurs collèges, et ont pris à tâche de leur rendre ce qu'ils ont pu des anciennes possessions de la Compagnie, — ainsi entre autres, l'ancien collège de Sainte-Thérèse à Cagliari rendu aux Jésuites en 1834. L'Église et le collège Dora Grossa à Turin rendu en 1833.

En Pologne l'acceptation du bref destructif éprouva de grandes difficultés ; beaucoup de sénateurs proposaient de ne point y accéder — Un autre embarras, c'est que le Pape ayant recommandé de répartir les biens des Jésuites entre les Ordres religieux les plus pauvres, la république réclamait contre cette répartition. (Journal historique et littéraire 138 p. 344.)

— Le roi de Pologne en sa qualité de chef de la commission d'éducation nationale, désigna parmi les Jésuites, les sujets les plus capables pour être à la tête des maisons d'instruction publique, on donna aux autres des pensions etc.

La commission établie en Pologne pour administrer les biens des Jésuites, régla qu'on ne pourrait pas en acheter pour moins de 300,000 flor. polonais à la fois ; et n'y avait que de grands seigneurs qui pussent acheter. Il est évident que par cette condition on avait voulu ménager à la Compagnie la plus grande facilité de rentrer dans ses biens, si plus tard, le Saint-Siège venait à la rétablir.

ANGLETERRE, PRUSSE ET RUSSIE.

Dans les États non catholiques, où ils n'avaient pas une existence légale, comme en Angleterre, en Hollande etc., les Jésuites conservèrent leurs biens comme particuliers ; nous en parlerons tout à l'heure.

Les États non catholiques où par suite de traités publics, ils étaient reconnus par le Gouvernement, étaient la Prusse et la Russie..

Le roi de Prusse, Frédéric II, s'était engagé à conserver la religion catholique dans les pays nouvellement acquis, la Silésie et une partie de la Pologne. Il ne consentit pas à laisser publier en ses États le bref destructif de Clément XIV ; il négocia même secrètement avec le Pape, pour garder les Jésuites *in statu quo* " Je vous enjoins de n'altérer en rien l'état spirituel et temporel de ces Pères (des Jésuites) mais plutôt de laisser tout *in statu quo*."

Il est vrai que plus tard, cédant aux importunités de l'évêque de Breslau son parent, il consentit à ce que les Jésuites fussent sécularisés, tout en les conservant à la tête de l'instruction dans ses États catholiques. Ces Pères s'éteignirent peu à peu, ne recevant pas de novices pour se perpétuer.

Il n'en fut pas de même en Russie, où l'impératrice Catherine II, non contente d'avoir empêché la publication du bref de Clément XIV, obtint plus tard que les Jésuites pussent recevoir des novices et continuer à vivre en religieux. Non seulement elle leur laissa leurs biens, mais elle déclara par un Ukase passé en plein sénat, que les biens qui appartenaient aux Jésuites dans ses nouveaux États (Russie blanche,) seraient pour toujours déchargés d'impôts. (1774.)

— On sait pourquoi et comment Alexandre Ier. détruisit l'ordre de son aïeule (voyez Crétinau-Joly, hist. de la Cie. T. VI chap. 1er.)

En Hollande le gouvernement laissa les Jésuites, après l'extinction de leur ordre par le pape, en possession de leurs biens et de leurs ministères ; à Maastricht on exigea même qu'ils conservassent leur habit, et continuassent leurs fonctions de professeurs — Dans ce pays, les ex-Jésuites se transmettent les uns aux autres les biens, maisons, Églises etc. jusqu'au rétablissement de la Cie. en 1814.

En 1828 quelques contestations étant survenues au sujet de la possession de certains biens ecclésiastiques en Hollande, le pape Léon XII déclara, et fit publier par son intermédiaire Mgr. Ciambelani que toutes les missions (fondations d'Églises, de maisons etc) qui avaient appartenu à la Compagnie, devaient lui être conservées ou restituées.

En Angleterre, les Jésuites, qui depuis le commencement du 18e. siècle avaient commencé avec leur propre argent ou celui que leur fournissaient de pieux catholiques, à acquérir des maisons, petites chapelles etc., continuèrent, après 1773, à exercer leur même ministère, en conservant toutes leurs possessions qu'ils se transmettaient les uns aux autres ; en 1803 les Pères du collège de Stonyhurst s'étaient réunis aux Jésuites de Russie, ils formèrent

de jeunes prêtres pour succéder aux vieux Jésuites qui occupaient encore les anciennes missions. Et à l'occasion d'un différend élevé entre quelques ecclésiastiques anglais et les Jésuites de ce collège, le cardinal Litta, préfet de la propagande, écrivait à Mgr. Gibson, vicaire apostolique du district du nord, qu'il eut à se rappeler la règle 22e. donnée par Benoît XIV sur les missions anglaises et dont voici les termes ! " Que l'on ne change rien touchant les fondations, et que les prêtres tant séculiers que réguliers demeurent en possession de celles qu'ils occupent maintenant."

En 1773 non seulement le gouvernement anglais semblait fermer les yeux sur l'existence des Jésuites dans la Grande-Bretagne et sur leurs possessions, et la transmission paisible de leurs biens, mais il les soutint même contre les menées d'agens secrets envoyés en Angleterre par leurs ennemis d'Italie. Ce qui les fit dire à Frédéric roi de Prusse écrivait à d'Alembert le 7 Janvier 1774 ; " Je ne suis pas le seul qui ait conservé les Jésuites, les anglais et l'impératrice de Russie en font autant, et même dans ces trois États Londres fait corps ensemble. — (Œuvre de d'Alembert, Tome XVII, p. 378.)"

— En 1762, au moment où les parlements de France proscrivaient les Jésuites, et leur enlevaient si indignement leurs biens, les anglais s'emparaient de la Martinique, et sous leur bienveillante protection, les Jésuites de cette île vendaient leurs possessions à des sujets du gouvernement britannique moyennant la somme de trois ou quatre millions.

Voici un trait qui montre bien la loyauté et la générosité du gouvernement anglais envers les religieux du culte catholique :

— L'empereur de la Chine, Kang-hi, ayant été guéri d'une maladie grave par le F. Bernard Rhodes, coadjuteur Jésuite, il donna par reconnaissance, quelques lingots d'or aux Jésuites de Pékin ; ces lingots vendus produisirent la somme de 200,000 fr. Les supérieurs de la mission placèrent cette somme sur la compagnie anglaise des Indes, à la seule condition que la rente annuelle (de 12,000) serait appliquée à tous les Jésuites missionnaires de la Chine ou des Indes qui se trouveraient dans le besoin. Au moment de la destruction de l'ordre de Jésus, la compagnie anglaise fut sur le point d'imiter certains princes catholiques. Elle confisqua les 200,000 fr., cessa d'en servir les intérêts aux Jésuites, pour les consacrer aux services des hôpitaux — les ex-Jésuites de Pondichéry réclamèrent à Londres ; et les gouverneurs de la compagnie anglaise écrivirent à leurs mandataires, que si d'autres gouvernements avaient commis une faute grave contre le droit des gens, ce n'était pas une raison pour la compagnie des Indes de les imiter. — Les directeurs ordonnèrent que la somme fut conservée intacte et la rente payée ; ils enjoignirent même le remboursement de 3 années d'arrérages. — A la mort du dernier Jésuite à Pondichéry en 1813, la congrégation de *propaganda fide* de Rome, décida que cette somme serait appliquée aux missions de la Chine.

CANADA.

On sait que Lord Amherst avait obtenu du gouvernement anglais de recevoir l'héritage des Jésuites, pour les services éminents qu'il avait rendus pendant son commandement en Amérique, mais la difficulté de la réalisation de ce projet le fit abandonner. On conserva non seulement les biens, mais même les revenus qui ne furent jamais mêlés avec ceux du gouvernement. Il semble qu'une providence spéciale a veillé à la conservation de ces biens, pour qu'un jour, ils retournassent à leur destination première, savoir la propagation de la foi et l'éducation catholique.

Une partie de ces biens a été vendue, et un montant considérable d'argent provenant de ces ventes, (£11,396 9 7½) est resté entre les mains des acquéreurs et dont, nous supposons, ils payent annuellement l'intérêt au gouvernement. Une autre partie des biens est occupée pour des usages publics, et paraît ne donner aucun revenu — en voici la liste.

A Québec le collège est occupé comme casernes, et le terrain sert pour l'exercice des troupes.

Le terrain sur lequel était située l'Église, est occupé et sert de marché à bois.

Un terrain de figure irrégulière près de la prison, est occupé par la société du feu pour une bâtisse où elle dépose une pompe pour les incendies.

Un terrain situé rue des Ramparts, a été accordé aux congréganistes de Notre-Dame de Québec par lettres patentes du 19 novembre 1817.

Un autre terrain rue des Ramparts a été accordé à l'école nationale par lettres patentes en date du 5 juillet 1830.

Un terrain à la Vacherie est en la possession des Syndics de l'église de St. Roch.

Un autre terrain à la Vacherie sur lequel est construit l'hôpital de Marine.

Remarque. Les deux lots dernièrement mentionnés, comprennent 4 étendus de terrain qui se trouve entre la rue Panet et l'ancien pont Dorchester, et contient environ trois arpents.

Un autre terrain à la Vacherie contenant 30,341 pieds en superficie, est en la possession de l'église Episcopal.

Un autre terrain à la Vacherie est réservé pour une place de marché !

Dans la cité de Montréal.

Toute la propriété, à l'exception de trois petits lots, est occupée par la salle d'audience, la prison, et un vaste champ de Mars.

Dans la cité des Trois-Rivières.

Une grande étendue est occupée comme casernes et marché public.

Au village de la Prairie.

Deux lots contenant un arpent chacun, sont occupés par une église protestante et un cimetière.

[Le tableau ci-joint montre l'état des revenus de ces biens, et l'emploi qui en a été fait.]

TABLEAU GENERAL

de la DEPENSE et de la RECETTE des biens des Jésuites depuis le tems où le Gouvernement s'en est emparé en 1800 jusqu'à l'année 1831 inclusivement

DEPENSE.

Années.	Régie.							Education.				Poursuites contre la succession McGill.	Eglises Protestantes					
	Visiteur et Inspecteur.	Trésorier et ensuite Commissaire.	Commis.	Agents.	Avocats.	Contingens.	Total de la Régie.	Institution Royale.	Ecoles Royales de Grammaire				Total pour Education.	Québec.		Sorel.	Chambly	31
									Québec.	Montréal.	Kingston			Episcopale	Ecosaise			
1800																		
1801																		
1802																		
1803																		
1804																		
1805																		
1806																		
1807																		
1808																		
1809																		
1810							156 14 2											
1811							150 0 0											
1812							150 0 0											
1813							150 0 0											
1814							150 0 0											
1815							150 0 0											
1816	200 0 0						150 0 0											
1817	199 0 0						150 0 0											
1818							150 0 0											
1819	28 16 4						150 0 0											
1820	136 0 0						150 0 0											
1821	365 0 0						150 0 0											
1822	396 17 6						150 0 0											
1823	365 0 0						150 0 0											
1824	366 0 0						150 0 0											
1825	181 0 0						150 0 0											
1826	195 0 0						150 0 0											
1827	62 8 6						200 0 0											
1828							200 0 0											
1829							200 0 0											
1830							200 0 0											
1831							200 0 0											
Total	2495 2 4	3406 14 2	500 0 0	52 8 6	866 6 3	1331 11 1	8652 2 4	4942 12 6	1737 10 3	1088 0 7	2652 0 8	12389 7 6	780 0 0	7093 2 11	300 0 0	100 0 0	300 0 0	200 0 0

Années	Eglises Protestantes.			Réparations et Améliorations.			Objets inconnus.	Rentes et Capitaux.	Services inconnus.	Pensions.	Chapelains.	Total Général de la dépense.	Recette.	
	Montréal.	Nicolet.	Hull.	Total pour Eglises.	Terre de Beauport.	Moulins, &c.								Total pour réparations.
1800														
1801														
1802														
1803														
1804														
1805														
1806														
1807														
1808														
1809														
1810														
1811														
1812														
1813														
1814														
1815														
1816														
1817														
1818														
1819														
1820	1000 0 0													
1821														
1822														
1823														
1824														
1825														
1826														
1827														
1828														
1829														
1830														
1831														
Total.	60 0 0	100 0 0	500 0 0	9793 3 7	953 5 10	3779 3 2	4732 9 0	6121 16 10	1519 12 7	1219 10 11	322 2 0	983 3 2	17244 7 31	49583 14 3

RECAPITULATION.

Régie,	£8652 2 4
Education,	12389 7 6
Réclamation contre la succession McGill,	780 0 0
Eglises,	9793 2 11
Réparation,	4732 9 0
Objet inconnu,	6321 16 10
Rentes et capitaux dus,	1549 12 7
Services inconnus,	1219 10 11
Pensions,	822 2 0
Chapelain,	983 3 2

Recette,	49583 14 3
Dépense,	47243 7 31
Balance,	£2340 6 11
Si l'on ajoute à cette somme celle payée au Commissaire Général qui paraît avoir été remise par lui savoir,	6121 16 10
La balance qui doit rester en faveur des dits biens est de,	8462 3 9

REMARQUES.

- (1) Cette somme a été payée à S. Sewell.
- (2) Cette somme a été payée à l'Honorable J. Sewell pour rem-

- boursier ses dépenses " pour avoir été en Angleterre en 1814 et être revenu en 1816.
- (3) Les items dans cette colonne ont été payés au Commissaire Général mais ont depuis été remis.
- (4) Les items pour pensions sont composés d'une allowance fait à l'Honorable H. W. Ryland et à Georges Ryland, de la moitié du salaire qu'ils avaient ci-devant, le 1er. comme Trésorier et le second comme commis des biens des Jésuites, et d'une pension accordée à deux Demoiselles De Salabery.
- (5) Les items pour le Chapelain ont été payés au Révérend K Sewell, comme Ministre de la Chapelle de la Ste. Trinité Québec, avec arrérages depuis le 27 Novembre 1825.

Si vous remarquez ceux qui blâment toujours, vous remarquerez que ce sont ceux dont personne n'a lieu d'être content.

BULLETIN.

Conversion. — Refus injuste à un député catholique de Wurtemberg. — Tristes nouvelles de la Chine. — Mission allemande du Missouri. — Société de Ste. Blandine. — Baptême d'une circassienne. — Nouvelles d'Ecosse, d'Espagne, du Portugal et de la Cafrérie.

Le 19 janvier dernier, Mlle. Marie-Georgina Rintout, née à Londres le 22 août 1819, et élevée dans l'hérésie anglicane, a fait son abjuration entre les mains de M. Préfontaine, curé-doyen de l'Aigle, dans l'église de St. Martin de cette ville, au diocèse de Séz, et a reçu le baptême sous condition. Le dimanche suivant, 24 janvier, la nouvelle fille de l'Eglise catholique a été admise à faire sa première communion.

— Le gouvernement de Wurtemberg vient de donner une nouvelle preuve de son mauvais vouloir pour les catholiques ; il refuse au conseiller de justice Wuest, nommé député à la chambre, le congé dont, en sa qualité de fonctionnaire public, il a besoin pour pouvoir prendre part à ses séances. M. Wuest est un fervent catholique et un homme de loi fort distingué, dont le ministère redoute la droiture et les talens.

— L'Union franc-comtoise rapporte ce qui suit :

« Voici le fragment d'une lettre adressée à un citoyen de cette ville, et datée de Pinang (Chine), le 27 octobre 1846 :

« A l'instant même où j'écris, je reçois de Cochinchine, via Macao, les nouvelles les plus tristes et les plus affligeantes. Mgr. Lefèvre et M. Duclos, l'un et l'autre délivrés des prisons de Cochinchine à différentes époques, par les remontrances énergiques de deux capitaines de bâtimens de guerre français, étaient repartis pour la Cochinchine, où leur présence était très-nécessaire en juin dernier. Ils firent voile de Singapour, précédés et suivis de plusieurs barques cochinchinoises. Après huit à dix jours de navigation, ils purent débarquer, mais ils avaient à peine mis pied à terre qu'ils furent arrêtés, la barque saisie et tout son chargement confisqué. Quatre jours après, M. Duclos mourut, et Mgr. Lefèvre était conduit à la capitale pour y être jugé, au moment où notre correspondant terminait sa lettre. Son sort définitif est incertain. Les chrétiens de Basse-Cochinchine vont souffrir terriblement par suite de ces fâcheux événements. Les hommes de l'embarcation sont tous des chrétiens, chefs de famille, qui vont entraîner toute leur parenté dans la persécution, la misère, la ruine, l'exil, et peut-être la mort. Que le bon Dieu daigne venir au secours de ces chrétiens, qui depuis si longtemps gémissent et souffrent sous la main de fer de leurs injustes persécuteurs !!!

« BIGANDET, missionnaire apostolique. »

— M. Melcher, de Vienne, vicaire-général de Missonri, où la colonisation allemande prospère d'une manière extraordinaire, ayant été envoyé en Allemagne par Mgr. Keurick, évêque de St. Louis, afin d'engager, pour l'œuvre de sa mission, un grand nombre d'ecclésiastiques allemands, n'a pu jusqu'ici réunir que trois prêtres du diocèse de Strasbourg, avec lesquels il se rend à Rome, pour, de là, repasser en Amérique. Le zèle missionnaire n'a pas cependant perdu tout espoir d'augmenter le nombre de ses collaborateurs ; il vient de faire au zèle de ses compatriotes un nouvel appel que publient les journaux catholiques les plus répandus en Allemagne.

— Nous lisons dans le *Réveil du Midi* :

« Une fête bien touchante était célébrée dernièrement dans l'église métropolitaine. Plus de huit cent jeunes filles entourées d'une innombrable foule, se sont réunies pour consacrer au pied des autels par de simples et beaux cantiques, par l'attendrissant spectacle d'une communion générale, la formation encore nouvelle de la société des *filles domestiques*. Lyon, ce foyer des bonnes œuvres, voyait depuis longtemps dans son sein cette même société et ces mêmes fêtes, et Toulouse, la ville sainte, devait suivre son exemple.

« C'est sous la direction habile et infatigable de M. l'abbé Piéchaud, chanoine archiprêtre de la cathédrale, que s'est organisée cette société dite de Ste. Blandine. Son but est connu et béni de tous ; c'est de nourrir, de protéger contre les besoins matériels et surtout contre les écueils du monde, cette classe si utile et en général si intéressante des filles appliquées au service intérieur de nos maisons. »

— Le 23 janvier dernier, dans la chapelle intérieure du palais de M. le baron Vincenzo Grazioli, a été baptisée et confirmée par S. Em. le cardinal Mattei, évêque de Frascati, une Circassienne du nom de Fatime, âgée de 35 ans, née de parens inconnus. Le parrain et la marraine étaient S. Exc. le commandeur de Pio Grazioli et la comtesse Céline-Marie-Louise de Viella, veuve du comte de Divonne, maréchal-de-camp et pair de France.

S. Em. le cardinal Mezzofanti et plusieurs nobles personnages assistaient à cette touchante cérémonie.

— D'après les derniers avis reçus d'Ecosse, le nord de cette portion du royaume-uni est en proie à une crise presque aussi alarmante que celle dont souffre l'Irlande elle-même. A Burghend, deux bâtimens chargés de farine pour l'exportation ont été pillés ; dans plusieurs villages des environs, des charrettes remplies d'avoine ont été arrêtées, et la population a montré une grande effervescence ; les émeutes commencent même à gagner le sud, et le gouvernement a été obligé de faire occuper militairement plusieurs districts.

— En Espagne, la combinaison ministérielle annoncée le 4 février est définitive ; il n'y a de changé que le ministre de la guerre, c'est-à-dire que le général Pavia est nommé à ce département au lieu du général Manso.

Dans la séance du 28 (le jour même de la formation du nouveau ministère), M. Cortina a demandé qu'il fût donné suite à une motion présentée par lui et tendant à faire déposer sur le bureau de la chambre tous les documens relatifs au mariage de l'Infante avec le duc de Montpensier. MM. Mon et Pidal se trouvaient seuls au banc des ministres lorsque M. Cortina a fait cette proposition : c'est M. Pidal qui a pris la parole et qui s'est retranché dans les incertitudes de la crise ministérielle pour refuser, au moins provisoirement, la production des pièces.

Le duc de Sotomayor a développé, le 1er. février, le programme du nouveau ministère espagnol. Le cabinet annonce l'intention de gouverner sans sortir de la légalité, et d'accepter, dans l'acceptation la plus large, les exigences du système représentatif ; il pose en principe que ni le gouvernement ni le peuple espagnol ne veulent acheter au prix de l'indépendance et de la dignité du pays la cordiale intelligence avec les nations étrangères ; il promet des efforts soutenus pour arriver au règlement des différends entre l'Espagne et la cour de Rome ; il admet les bases actuelles du système tributaire, en reconnaissant toutefois la nécessité d'améliorations et d'économies ; enfin, il garde le silence sur deux questions aussi importantes qu'ardues, celle de l'amnistie et celle de la législation à donner à la presse.

— Les derniers avis du Portugal, en date du 25 janvier, sont d'une nature alarmante.

L'alliance entre les révolutionnaires et les miguélistes est un fait désormais accompli. Le parti révolutionnaire aux abois a fait bon marché de la seule objection qui eût entravé jusqu'ici la fusion complète : il a consenti à ce que don Miguel fût proclamé roi. Ce prince, de son côté, s'engage à octroyer, dès son avènement, à ses fidèles Portugais, la grande panacée des néo-absolutistes, c'est-à-dire une Constitution basée sur les traditions antiques de la monarchie et en rapport avec les progrès du siècle.

Dans le cas où don Miguel mourrait sans postérité, le marquis de Loulé, oncle de la reine dona Maria, est déclaré héritier du trône.

Les principaux emplois seront répartis entre révolutionnaires et miguélistes.

Telles sont à peu près les clauses du traité conclu entre les deux partis.

Cette convention une fois arrêtée, le commandement de toutes les

forcés disponibles de l'insurrection a été partagé entre Das Antas, qui continue à occuper Oporto, et le général Povons, vieux chef miguéliste, qui s'est rendu dans le Beira, où il conserve quelque influence.

Le plan des coalisés paraît être de renouveler la guerre dans les provinces déjà pacifiées en les inondant de gnrillas qui éviteront soigneusement d'en venir à une action décisive avec les troupes de la Reine, mais se contenteront de les harceler sur tous les points et d'intercepter leurs convois.

On assure que Manuel Passos est parti pour Rome, afin d'aller complimenter don Miguel au nom de la junte d'Oporto, et de presser le départ de ce prince pour le Portugal.

D'après l'Espagnol, les négociations engagées entre les chefs miguélistes et les révolutionnaires n'auraient encore eu aucun résultat.

—Les dernières correspondances reçues du Cap portent la date du 5 décembre. A cette époque, l'aspect des affaires permettait de présager le prompt rétablissement de la paix sur les frontières. Les Cafres faisaient presque tous leur soumission. Une partie du territoire de Gaïka devait passer sous la domination britannique, destinée à s'étendre désormais de l'embouchure à la source de la rivière Key.

—L'annonce d'un instituteur à Chateauguay est arrivée trop tard pour ce numéro.

Au correspondant de Ste. Elizabeth.—Nous avons envoyé votre lettre à l'instituteur demandé.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

CANADA.

—Nous apprenons que la chapelle catholique de Douglass-town, district de Gaspé, est brûlée le 14 mars, pendant l'absence du missionnaire. *J. de Q.*

FRANCE.

—Un sermon, pour l'Œuvre des Crèches du 1er arrondissement, sera prêché par M. l'abbé Coquerneau, chanoine du chapitre royal de Saint-Denis, et missionnaire apostolique, en l'église de la Magdeleine, le mercredi 3 février 1847, à deux heures.

Après le sermon, salut solennel et bénédiction.

Les Crèches du 1er arrondissement, (rue Fauquet, 5; rue du Faubourg-du-Roule, 12; rue Saint-Lazare, 148; et rue Saint-Honoré, 357) ont étendu leurs bienfaits sur plus de 500 familles pauvres, et comptent déjà 34,000 enfants.

Les Crèches ne sont encore soutenues que par la charité.

On peut les visiter les jours non fériés. On y trouve les écrits relatifs à l'organisation, à la tenue et à la surveillance de ces utiles établissements.

Un bref du Saint-Père accorde des indulgences aux personnes qui secourent la Crèche: "*Permanenter largitus est*"

—Une assemblée de charité en faveur de l'Œuvre du Placement gratuit, aura lieu aujourd'hui dans l'église paroissiale de Saint-Sulpice.

A deux heures et demie précises, le sermon sera prêché par M. l'abbé Le Dreuille, directeur de l'Œuvre.

Cette Œuvre a pour but de procurer de l'occupation aux personnes qui n'en ont pas, et des sujets capables à ceux qui les emploient.

Depuis deux ans et quelques mois, elle a placé, en France et à l'étranger, plus de quarante mille personnes, d'âge, de sexe et d'état divers.

L'Œuvre est organisée aujourd'hui de manière à placer gratuitement soixante mille personnes par année sans une notable augmentation de dépenses.

L'Œuvre du Placement gratuit, intermédiaire bienveillant entre toutes les classes, n'a d'autres ressources que les souscriptions et offrandes volontaires de chacun. Comme elle oblige selon ses forces, sans exception de rang, de position, de religion, de sexe, d'opinion, ni de pays, elle fait appel à tout le monde.

PRUSSE.

—Voici de nouveaux détails sur le conflit qui s'est élevé entre le tribunal supérieur de la province de Silésie et le consistoire épiscopal de Breslau, tels que nous les trouvons dans une lettre qui nous est écrite de cette ville.

Le consistoire épiscopal a pour principale attribution le jugement des causes matrimoniales en ce qui concerne le lien sacramentel, qui n'est ni ne peut être du ressort des tribunaux civils. Celui de Silésie s'étant adressé directement, et en déclinant l'autorité épiscopale, au consistoire pour en recevoir le compte-rendu des sentences qu'il avait prononcées en ces matières, en a reçu le refus de transmission dont nous avons parlé, et qui était d'autant plus à sa place, que l'évêque avait déjà eu soin de le transmettre au ministre des cultes, dans lequel seul il reconnaît le dépositaire et l'organe du droit de l'Etat *circa sacra*, et non point *in sacra*. Le tribunal, comme nous l'avons dit, a eu recours à la force publique, et a fait crocheter, en présence de Mgr. de Latussek, évêque-suffragant du diocèse et président du consistoire, les armoires où étaient déposés les registres des affaires jugées ou pendantes en core, et le commissaire chargé de cette odieuse opération les a emportés sans autre opposition que les protestations du prélat. Le prince-évêque en a fait

rapport au roi et à son ministre, et l'on doute d'autant moins qu'il n'obtienne la satisfaction qu'il réclame, que depuis dix-huit mois qu'il gouverne le diocèse, il n'a cessé de faire preuve de son esprit de paix et de conciliation, en toute occasion où les droits de l'Eglise ne se trouvaient pas lésés ou compromis.

DAVIÈRE.

—Suivant un relevé officiel, publié en Davière, la congrégation du Très-Saint-Rédempteur y a donné, en 1846, 26 missions, dont 15 pour l'archidiocèse de Munich-Freyzing, 9 pour le diocèse de Ratisbonne, 2 pour celui de Passau. De plus, ces religieux ont donné 9 retraites, dont 3 ecclésiastiques, pour les diocèses de Munich et de Ratisbonne. Pour l'année courante, il leur a déjà été demandé 82 missions pour les diocèses précités, plus celui d'Eichstätt, et 14 pour celui de Wurzburg. Une des plus salutaires de ces missions est celle que les zélés religieux ont donnée dans la maison de détention de Munich, où, sur 590 détenus, pas un seul n'a manqué à purifier sa conscience et à recevoir la sainte Eucharistie, bien que toute liberté leur eût été laissée à cet égard. Outre toutes ces missions locales, 30 de ces Pères résident à Alt Oettingen, sanctuaire très-révéré de la Mère de Dieu, où ils exercent une espèce de mission permanente et de tous les jours.

NOUVELLES DIVERSES.

CANADA.

De pis en pis—Un vol de grand chemin dont l'audace est sans exemple en ce pays, a eu lieu samedi dernier, en plein jour, dans les environs de Montréal. Un M. Crafton, instituteur, à Ste. Catherine, a été arrêté vers cinq heures du soir, à la Montagne, sur la route qui conduit de la rue Sherbrooke à la Côte des Neiges, par deux individus armés, qui lui volèrent la somme de \$50. Heureusement que M. le shérif Collin et M. le juge Day arrivèrent sur la grande route au moment où les brigands prenaient la fuite. M. Collin se mit à leur poursuite et l'un des voleurs lui tira un coup de pistolet dans le côté, mais la balle s'arrêta fort heureusement sur une liasse de papier que M. Collin portait dans la poche de son surtout. Cet incident ne l'empêcha pas de poursuivre ces assassins, et il eut le bonheur de les arrêter tous deux dans la rue Sherbrooke, aidé de deux ou trois personnes qui vinrent à son aide. Ils furent conduits à la station de police et mis sous la garde du capt. Wiley, qui les livra bientôt au geolier de la prison où ils seront en sûreté jusqu'à leur procès. Ce sont deux hommes robustes, hauts de six pieds: l'un d'eux dit se nommer James Dwyer et l'autre Michael Monagh. *Mineur.*

Tentative d'Assassinat.—La semaine dernière, un respectable cultivateur du township de Sheffield, nommé McEwan, ayant rencontré dans le chemin un pauvre homme qui paraissait malade, l'invita à venir chez lui jusqu'à ce qu'il eût assez de force pour travailler. Il lui donna à souper et un lit pour la nuit. Mais M. McEwan ayant compté, avant de se coucher quelque argent qu'il avait reçu, le pauvre le remarqua, et lorsque M. McEwan et sa femme furent endormis, ce vilain s'empara d'une hache, et après avoir volé l'argent de son hôte il frappa un coup de sa hache à la tête du lit, croyant avoir atteint le mari. Mais la hache avait fracturé le crâne de la pauvre femme, ceci éveilla M. McEwan, qui ne savait ce que c'était, lorsque le brigand s'élança de nouveau avec sa hache pour le frapper à son tour; mais celui-ci se détourna, et le coup porta sur la muraille. M. McEwan descendit alors du lit, et le saisissant de son mieux, envoya chez ses voisins chercher du secours. Le malheureux a été examiné devant les magistrats, et n'a pu donner pour excuse que sa pauvreté et son dénuement. Il a été confiné dans la prison, et subira son procès aux prochaines assises.

Mineur.

Un pont sur le St. Laurent.—On a pu voir par les annonces qu'une compagnie est formée depuis quelque temps pour ériger un pont sur le St. Laurent dans les environs de cette ville. Le lieu choisi par les intéressés, et les ingénieurs sans doute, a été l'île St. Paul, à une lieue au moins de l'extrémité nord de la cité, et dans une place où le fleuve présente une grande largeur. La question d'asseoir ce pont dans une autre place que celle désignée, s'agite depuis quelques jours, et chacun est d'opinion que ce lieu serait préférable à l'autre sous tous les rapports. Il est donc question d'ériger ce pont de la rive gauche du St. Laurent jusqu'à l'île Ste. Hélène et de là à la rive droite. Des hommes experts nous disent que deux piliers pourraient suffire de ce côté-ci de l'île, et quant à l'autre, le fleuve étant guéable aux basses eaux, l'entreprise ne présenterait aucune difficulté.

La plus grande objection qu'on apportera au nouveau plan sera sans doute l'obstruction du fleuve dans un lieu qui doit rester ouvert à la navigation. A cela des ingénieurs répondent que d'après le niveau de la côte le pont pourrait être construit assez haut pour laisser facilement les gros vaisseaux en baissant leur mat de hunier, manœuvre qu'ils exécutent généralement lorsqu'ils sont à la remorque des steamboats. Cette difficulté, si c'en est une, pourrait facilement être aplaniée. Reste celle de savoir si le gouvernement consentirait à l'érection de ce pont sur l'île qui lui appartient. Celle-là n'est pas non plus très-grande. Car si un pont doit être construit pour faciliter les communications entre les deux rives il vaut mieux qu'il passe près d'une place fortifiée comme l'est l'île Ste. Hélène que de le mettre à une distance qui serait presque hors de la portée du canon. Cette précaution d'ailleurs serait très-sage, car en cas de guerre, on ne serait pas réduit à la triste alternative de détruire le pont ou de laisser pénétrer l'ennemi dans la ville. D'ailleurs il paraît que les officiers du génie seraient en faveur de l'érection du pont sur la pointe de l'île où des batteries pourraient être érigées.

Nous ne sommes pas préparés aujourd'hui à combattre toutes les difficultés qu'on pourrait susciter contre le nouveau plan. Quant aux avantages d'un pont au centre de notre cité, qui serait pour ainsi dire disparaître l'espace

qui sépare les deux rives, il sont immenses, incalculables. Nous espérons qu'on y regardera à deux fois, malgré toutes les objections qu'on pourrait faire, avant de persévérer à mettre l'ancien plan à exécution. Le nouveau mérite bien quelque considération. Tout est possible avec de la bonne volonté.

Secours pour l'Irlande.—M. T. Ryan l'un des trésoriers a reçu les sommes suivantes : De Veckères, des mains de L. T. Drummond, écri., de 7 10 10 ; de St. Pie, de £ 17 6 ; de Ste. Anne du Bout de l'Île de £ 6 5 0 ; de St. Polycarpe de £ 12 5 9 ; de St. Isidore de £ 13 15 0 ; argent £ 5 12 2 ; de St. Vésaire de Rouville £ 8 5 9 ; de l'hon. F. A. Quesnel £ 10 0 0 ; de C. J. Coursol £ 2 10 0.

—Nous voyons par le *Journal de Québec* que la somme assez ronde de £ 1602 a été collectée dans les différentes paroisses du diocèse de Québec pour venir en aide aux indigènes d'Irlande et d'Ecosse. La plupart de ces paroisses sont presque exclusivement peuplées de Canadiens. Que diront à cela les journaux qui prodigient journellement l'injure à nos compatriotes ? Le *Journal de Québec* ajoute que plusieurs listes contenant des montans assez considérables sont parvenues depuis que le tableau en question a été fait. Le Canada aura donc contribué libéralement au soulagement des malheureuses victimes de la famine, surtout si on considère notre état de pénurie et le grand nombre de pauvres que nous avons à soutenir.

—Nous lisons, dans les journaux européens, que le choléra, ce fléau qui a deux reprises différentes a décimé la population de Montréal, vient de faire son apparition dans la Russie, et qu'il poursuit sa marche destructive vers l'Europe. Nous ne nous faisons pas l'écho de cette nouvelle pour répandre l'alarme dans cette ville, mais tout en nous reposant sur une sécurité parfaite, nous n'en devons pas moins attirer l'attention des autorités municipales sur ces foyers d'infection, que l'on laisse accumuler en dépit des intérêts hygiéniques des citoyens de Montréal.

Il est de notre devoir comme journaliste de signaler au public tout ce qui peut être préjudiciable à l'hygiène et par-là même porter atteinte à l'état sanitaire de la ville. C'est pour cette raison que nous regrettons d'avoir à mentionner que par la plus singulière incurie, des quartiers de la ville, tout à fait privilégiés ce nous semble, ont été destinés à recevoir des immondices de toutes sortes. Or, nous sommes intimement convaincu qu'à cette époque des dégels, il serait urgent de prendre des mesures efficaces pour prévenir à tems tout ce qui tend à favoriser le développement des épidémies. Ces diverses matières sont provoquées à une sorte de fermentation par la chaleur, lesquels peuvent propager des désordres incalculables : on doit s'efforcer de pratiquer des cours d'eau, et répandre au besoin de la chaux vive pour éteindre le germe qui est si délétère. Les exemples abondent de l'influence pernicieuse des exhalaisons qui se dégagent des matières végétales et animales en putréfaction : il n'y aurait à citer que quelques localités dans la ville même, où les médecins constatent plus souvent les ravages des maladies, pour démontrer la vérité de notre assertion.

Nous espérons que nos réflexions porteront leur fruit, et quoiqu'on ait fait beaucoup pour assainir cette ville, il reste encore quelques points sur lesquels nous aurons occasion de revenir à une époque ultérieure.

Lancette Canadienne.

—On annonce qu'il y aura ce soir, à 7½ heures, à la maison d'école de Mgr l'archevêque au Cap-Blanc, une assemblée des habitans du quartier pour délibérer sur la question d'y bâtir une église catholique. *Canadien.*

—Une terrible tempête hivernale s'est élevée du nord-est dans la nuit de vendredi à samedi et a duré jusque dans la journée d'hier vers midi. Nous apprenons que plusieurs bâtimens ont été renversés à Saint-Anne de Beaupré, à Charlebourg et dans d'autres paroisses au nord du fleuve. Le pont de glace de l'Île d'Orléans a été emporté jusqu'au Sauc de Montmorency, et les glaces refoulées et accumulées en partie sur les quais de la ville.

Idem.

—La somme de £ 23 17 6 a été reçue à l'Archevêché, de la part des habitans de Percé, en faveur des souffrans de la famine en Irlande et en Ecosse.

FRANCE.

Singulier phénomène.—Nous lisons dans la *Gazette de Pensacola* :

Le 18 février, à quatre heures et demie du soir, plusieurs personnes entendirent distinctement une violente explosion semblable au bruit que produiraient des canons de fort calibre en l'éclat d'une mine. Ce bruit fut suivi d'un sifflement pareil à celui du boulet qui traverse l'air, mais beaucoup plus prolongé. On put ensuite distinguer des détonations telles qu'il résulterait d'un feu de peloton très-vif. Ces sons sont d'autant plus extraordinaires qu'ils venaient du nord-est, direction dans laquelle rien ne peut les avoir causés. Nous avons reçu l'avis que les mêmes bruits ont été entendus au même instant, dans la baie de Mobile, à soixante milles de nous ; et qu'on a vu, en même tems, un large météore qui comme l'explosion, a eu lieu vers le nord-est, ce qui démontrerait que le phénomène, quel qu'il fut, s'est produit à des centaines de milles au loin.

ANGLETERRE.

—Dans la séance de la chambre des communes du 28 janvier, M. Roebuck, le député radical, a annoncé qu'il suppléerait par une motion spéciale aux lacunes qui existent, selon lui, dans les projets que le cabinet a annoncés au sujet de l'Irlande.

Il veut demander :

1 L'appropriation des revenus de l'église protestante en Irlande à l'enseignement public ;

2 L'application de la taxe revenue et de la propriété à l'Irlande ;

3 La modification de l'acte d'éloignement des pauvres, de façon à permettre aux paroisses d'Angleterre de renvoyer chez eux tous les pauvres irlandais aux frais des paroisses auxquelles ils appartiennent.

Le même membre a demandé à lord John Russell si le gouvernement avait exactement calculé ce qu'il en coûterait pour réaliser les mesures annoncées dans l'exposé ministériel.

Lord John Russell a répondu qu'une chose pouvait être exactement établie jusqu'à présent : c'est que, si l'on persévérait dans le système de travaux adopté l'année dernière et aujourd'hui en cours d'exécution, la dépense de l'échiquier s'éleverait au mois d'août prochain à près de deux cents millions. Il y a donc nécessité de faire autre chose ; c'est ce qui a déterminé le gouvernement à proposer des mesures nouvelles. Lord John Russell a, du reste, promis de donner plus tard l'évaluation approximative des dépenses que peuvent entraîner ces nouvelles mesures.

—Dernièrement, un incendie terrible s'est déclaré dans le quartier de Péra, habité par les Européens. Le théâtre et 150 maisons environ sont devenus la proie des flammes ; pendant quelques instans tout le quartier a été sérieusement menacé d'une entière destruction.

—La reine Victoria, dit un journal anglais, est un modèle pour les personnes de son sexe. Elle se lève à sept heures, entre dans la *nursery* à huit, où elle joue avec ses enfans comme une bonne mère : à neuf heures la maison se réunit pour la prière, et après dix heures il est défendu de servir à déjeuner à aucune personne de son palais.

—Samedi dernier on a enterré dans la le cimetière de Kensal-green M. George Robinson, âgé de 103 ans, l'un des principaux marchands de chevaux de l'Angleterre. Au nombre des personnes qui accompagnaient le deuil, se trouvait le plus jeune de ses fils âgé de 82 ans qui jouit d'une santé excellente.

MEXIQUE.

5000 Mexicains et 1000 Américains tués !—On rapporte, mais sur des données qui ne sont pas très-certaines, que le général Taylor a été attaqué de nouveau par Santa-Anna à Agua Nueva, et qu'après une courte bataille, il s'est retiré dans le voisinage de Saltillo. Là, il fut attaqué de nouveau par Santa-Anna, mais il sortit victorieux du combat et put continuer sa retraite en bon ordre.

Après avoir attendu quelque tems à Saltillo, le général Taylor voyant que Santa-Anna ne venait pas l'attaquer, alla lui-même lui livrer bataille. Il s'en suivit un combat qui fut terminé par l'entière défaite de Santa-Anna. On estime la perte des Mexicains à 4000 ou 5000 hommes, et celle des Américains à 1000.

Mais bientôt les mexicains se rassemblèrent de tous côtés et tombèrent en grand nombre sur les troupes du général Taylor. Celui-ci retraite sur Monterey, après avoir été sé à Saltillo 80,000 rations, entre les mains des ennemis. Les divers engagements entre les deux partis ont duré trois jours.

Le général Taylor fut suivi à Monterey par l'ennemi, qui l'attaqua de nouveau mais fut repoussé avec perte et poursuivi pendant l'espace de 18 milles sur la route de Saltillo.

On disait que Santa-Anna, aux dernières nouvelles, rassemblait toutes ces forces pour livrer un combat désespéré, tandis que le Gén. Urrea devait tomber sur Taylor, par un autre côté avec 8000 hommes de cavalerie.

ÉTATS-UNIS.

Catastrophe sur l'Ohio.—On écrit de Cabell-County, Virginie, à la date du 18 février :

Notre contrée vient d'être témoin d'une bien triste catastrophe. Le steamboat *California*, chargé de farines, de *dry goods* et de fer, descendait la rivière, ce matin, à 4 heures, par un tems sombre et brumeux, lorsque l'*Isaac Newton* qui la remontait l'a heurté violemment. Le choc a été si fort que, dans moins d'une minute, le *California* a sombré et cinq hommes de l'équipage et un passager ont perdu la vie.

Le nouveau comète.—La comète apparue le 4 de ce mois à l'horizon approche très-vite de son périhélie, c'est-à-dire du point de son orbite le plus rapproché du soleil. Il résulte d'observations faites à l'observatoire de Cambridge, qu'elle était, le 16 mars, près de l'étoile Signa d'Andromède. Sa queue est à peine perceptible à l'œil nu, quoiqu'elle ait une longueur de six millions de milles, et qu'elle s'avance avec une vitesse d'un demi-million de milles par jour. La vue de la comète, aperçue à travers un télescope de grandeur suffisante, offre un vif intérêt, à cause de l'augmentation rapide de sa grandeur et de son éclat et des changemens fréquens de sa forme. Sa distance de la terre était, le 16, d'environ 30 millions de milles. Elle atteindra son périhélie le 30 mars, époque à laquelle sa distance du soleil sera moins grande que la vingtième partie de la distance moyenne de la terre ; la vitesse de sa marche sera alors de onze millions de milles par jour. Elle restera seulement deux jours au sud de l'Écliptique et en passant les nœuds ou points d'intersection de son orbite avec l'Écliptique, elle touchera de très-près la ligne de jonction du Soleil et de la Terre. *Cour. des États-U.*

Encore une autre planète.—*Leverrier détrôné.*—A la réunion de l'Académie américaine qui a eu lieu, mardi dernier, à Cambridge (Massachusetts), le professeur Pierce a annoncé que, des calculs faits par lui sur les observations astronomiques de M. Sears Walker de l'observatoire de Washington, il résultait que la planète découverte à Berlin à la suite des calculs de Leverrier, n'est ni la planète qui répond à ces calculs, ni celle qui peut expliquer les perturbations d'Uranus, d'après la théorie de l'astronome français. D'après M. Pierce la planète découverte à Berlin pourrait être accidentellement, et non conformément aux supputations de Leverrier. Entre le diamètre de l'orbite de la planète aperçue et celui de la planète supputée, il y aurait une différence de plusieurs fois le diamètre de l'orbite

de la terre, et il y aurait une différence de 40 ans dans le tems de ses révolutions autour du soleil. Nous ne mettons point en doute le savoir mathématique et astronomique du professeur Pierce, mais nous lui demanderons la permission d'attendre l'avis des académies de Paris et de Londres, avant de croire à sa formidable négation. Elle ferait tomber le pauvre Leverrier et la science de trop haut, pour qu'on n'y regarde pas à deux fois. Cour. E.-U.

AGRICULTURE.

Remède contre les vers des chevaux.—Donnez aux chevaux un breuvage d'eau dans lequel vous aurez fait bouillir du seigle et auquel vous aurez associé un peu de son et de soufre; ou bien donnez-leur du son mouillé avec de l'eau où vous aurez fait tremper du nitre ou le seigle bouillis et donné au cheval tous les jours environ une portion ordinaire, tue ses vers, et n'en souffre aucun si on en continue l'usage.

Remède contre la fourcherie des brebis.—Cette maladie, qui fait boiter les brebis est occasionnée par un petit trou entre les ongles du côté boiteux. Le remède qu'on peut y employer, est de bien agiter du haut en bas les deux ongles, jusqu'à ce que le trou ait laissé sortir un tempon assez ressemblant à de la laine, et que quelques-uns disent être un ver.

Remède contre les abcès des chevaux.—Quand l'abcès provient de quelques coups, heurt ou autre violence, égale quantité de vin et d'huile; et quand ce médicament sera épaissi, l'appliquer: ou bien faites détremper de la farine de froment dans du vinaigre avec une demi once de même.

DÉCÈS.

Nécrologie.—L'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes vient de faire une perte qui sera vivement regrettée par tous les amis de l'éducation en cette ville, et particulièrement par les élèves de cette admirable institution. Hier matin est décédé Frère Amulwin, né en Savoie en 1819, entré en religion le 2 juillet 1833, et arrivé en Canada depuis 1843. Ses funérailles auront lieu lundi matin. Ses amis sont priés d'y assister. Le convoi partira de l'Hôtel-Dieu à dix heures.

BANQUE D'ÉPARGNES DE LA CITE ET DU DISTRICT.

AVIS est par les présentes donné que cette Institution paiera CINQ PAR CENT sur tous les Dépôts, qui seront faits le et après le premier Janvier courant.

Les Dépôts sont reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirées des samedis et lundis (les fêtes exceptées). Les applications pour autres affaires requerrant l'attention du Bureau doivent être envoyées les Jedis ou Vendredis, vu que le Bureau des Directeurs se réunit régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigeaient, on pourrait s'occuper des demandes ou applications qui seraient faites, aucun autre jour dans la semaine. Le Président et le vice-Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque.

JOHNS COLLINS, Secrétaire et Trésorier.

Bureau de la Banque d'Épargnes de la Cité et du District, No. 46 grande rue St. Jacques, à côté de l'Ottawa Hotel.

NOUVELLE IMPORTATION.

ON VIEN DE RECEVOIR à l'HOPITAL-GÉNÉRAL (Sœurs-Grises) de cette ville le bel assortiment d'Objets d'Eglise attendus et annoncés dans le cours du mois dernier.

TOUS LES PATRONS SONT NOUVEAUX.

Chaque article est garanti et porte encore toute la fraîcheur des métiers.

Cette importation se compose de

CROIX DE CHASABLES

- EN DRAP D'OR avec brochures à RELIEFS en or, argent et couleurs
DAMAS Blanc, Cramoisi, etc. etc. brochées tout en or.
(couleurs assorties) en or et couleurs.

GARNITURES DE CHAPE ET BANDE DE DALMATIQUES

- En drap d'or (imitation) à dessins très riches et saillants.
Damas brochés en or et couleurs.
(assortis de couleurs) brochures riches, ordinaires et de bas prix

GARNITURES COMPLETES. N. B. Les Croix, les Garnitures de Chapes et les Bandes de Dalmatiques ci-dessus sont toutes appareillées de dessins et offrent par là même une variété de garnitures complètes dont chacune est peu dispendieuse.

ETOILES ET VOILES DE BENEDICTION.

Les Etoiles sont assorties de couleurs, plusieurs à brochures riches. Les Voiles portent tous de riches emblèmes au centre et aux extrémités.

ETOFFES A ORNEMENTS.

- Drap d'or à brochures très riches en or, argent et couleurs (dessins nouveaux.)
Moire d'or à reflets riches et brillante.
Drap d'argent à pluie d'argent.
Drap d'or (imitation) à brochures nouvelles.
Damas brochés, tout en or, et aussi en couleurs.

Les prix de tous ces objets sont extrêmement réduits, dans le but d'offrir aux MM. du Clergé tous les avantages du bon marché et de la bonne qualité et avec leur bienveillant concours et une vente rapide, de suivre de très près et toujours à bas prix toute la nouveauté (en ce genre) des fabriques de Paris et de Lyon.

Pour importations directs s'adresser à

J. C. ROBILLARD, No. 84, Cedar St. New-York.

AVIS.

L'ON a besoin à la LONGUE POINTE d'un INSTITUTEUR capable d'enseigner Anglais et le Français.

MM. les Curés qui auraient besoin d'un BON CHANTRE, et qui est aussi entant à de enir une ECOLE ÉLÉMENTAIRE peuvent s'adresser à ce Bureau.

ATELIER DE RELIEUR



LES Soussignés, en remerciant le Clergé et le public en général de l'encouragement bienveillant qu'ils ont reçu depuis qu'ils ont ouvert leur ECHOPPE DE RELIURE, prennent la liberté d'annoncer que, pour répondre au besoin général, ils se sont décidés à ouvrir, au premier Mai prochain, une LIBRAIRIE, Rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire, sous le nom de

LES ÉCHOPPE BOULEVARD.

Leur Etablissement sera composé de tous les Livres en usage dans les Ecoles Chrétiennes, Livres de Prières et généralement de tous les Livres de Religion et de Morale Chrétienne. Leur Echoppe de Reliure, comme par le passé, n'en cédera à aucune du Canada, sous le rapport de la bonté, de la beauté et de la variété. Ils s'attendent, par leur ponctualité et leur célérité à exécuter tout ce qu'on leur commandera en leur point blanc, que l'encouragement dont ils ont été l'objet jusqu'aujourd'hui, ne leur fera point défaut, et ils peuvent assurer le public que rien de leur part ne sera négligé pour répondre à l'attente générale, comme pour contenter ceux qui les patroniseront.

CHAPELEAU & LAMOTHE.

Montréal, 29 Janvier 1847.

VOYAGE A LA TERRE-SAINTE.

PAR MESSIRE LÉON GINGRAS DU SÉMINAIRE DE QUÉBEC.

CET OUVRAGE, impatientement attendu du Public Canadien depuis plus d'un an, est prêt à être livré à l'impression, 2 vol. in-octavo, beau papier. Prix: 6s. le volume ou 12s. pour l'ouvrage.

Le Soussigné est seul nommé Agent pour Montréal. Des listes de souscription seront déposés chez MM. FABRE & CIE., chez MM. CHAPELEAU & LAMOTHE et à l'INSTITUT CANADIEN.

G. N. GOSSELIN, AGENT.

17 janvier.—1f.

FRENIÈRE, RUE BLEURY, No. 46. Peintre et Vitrier.

Doreur à l'Huile et sur le Verre, Encadreur de Gravures, et ouvrages faits à l'Aiguille. Vernisseur de Cartes Géographiques et poseur de Tapisserie. 2 octobre 1846.—6m.

AVIS AUX MM. DU CLERGE.

Le Soussigné informe les MM. du Clergé, qu'il vient de recevoir de Paris, un grand nombre d'articles pour ornemens d'Eglise, ce qui, joint à son fonds, en fait le meilleur assortiment en ce genre qu'on ait eu dans le pays. On trouvera chez lui une très grande variété de VINS FRANÇAIS tous d'un choix bien particulier. Le soussigné ayant profité d'une occasion très favorable pour se procurer ces effets à très bas prix, il pourra les vendre aux prix les plus réduits, ayant en vue d'épuiser son Stock au plutôt.

JOSEPH ROY.

BOIVIN, ORFÈVRE,

Vis-à-vis le marché neuf, rue de la Basse-Ville.

PRIE les MM. du Clergé, ainsi que tous les personnes qui ont des meubles à faire exécuter en argent, ou à faire réparer, qu'il se chargera de leurs demandes, et les fera remplir, suivant leurs ordres, en quelque genre que ce soit, ensuite qu'ils ne pourront rien désirer de plus achevé dans les pays étrangers.

Novembre 1846.—3m.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

Les MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

La poste pour passer les lignes des Etats-Unis coûte 8 chelins 8 deniers pour l'année

Table with 3 columns: Description of ad types, Price per line, and Price per insertion. Includes rows for six lines and below, and various insertion rates.

AGENS DES MÉLANGES RELIGIEUX.

- M. E. R. FABRE, Libraire. Montréal.
D. MARTINEAU, prêtre, vicaire. Québec.
F. PILOTE, prêtre, Directeur du Collège. Ste. Anne.
VAL. GUILLET. Trois-Rivières.

PROPRIÉTÉ DE JOS. M. BELLENGER, PRÊTRE, ÉDITEUR. IMPRIMÉ PAR JOS. RIVET ET J. CHAPLEAU, IMPRIMEURS.